

La construction d'une mémoire historique HOMOSEXUELLE

Florence Tamagne

Florence Tamagne est agrégée d'histoire et docteure en histoire contemporaine (Institut d'Etudes Politiques de Paris), maîtresse de conférences à l'université Lille III. Elle a notamment publié *Histoire de l'homosexualité en Europe*. Berlin, Londres, Paris, 1919-1939 (Éd. du Seuil, 2000) et *Mauvais genre ? Une histoire des représentations de l'homosexualité* (Éd. La Martinière, 2001).

« L'Internement par les Nazis de ressortissants du III^e Reich pour des motifs d'homosexualité est une réalité. Si la répression de l'homosexualité était inscrite dans le code pénal allemand, en son article 175, bien avant l'instauration du régime hitlérien, ce dernier l'utilisa systématiquement à partir d'août 1937 sous couvert de la loi de « la protection de la race » et dans le cadre de l'élimination des « éléments nuisibles à la société ». Dans les lieux d'internement, les « asociaux » portaient un triangle noir sur leurs vêtements, les « témoins de Jéhovah » un triangle violet, et les personnes arrêtées comme « homosexuels » un triangle rose, voire une barrette bleue au camp de

Schirmeck. Depuis la libération des camps de concentration nazis et la fin de la seconde guerre mondiale, l'ensemble des associations de déportés était d'accord pour affirmer qu'il n'y avait pas eu de déportés partis de France au titre de ce motif. Cette affirmation s'appuyait sur deux constatations : la première étant que toutes les personnes déportées au titre des mesures de répression portaient un triangle rouge, la seconde que seul Pierre Seel avait revendiqué son homosexualité comme motif de son arrestation.

Même s'il était possible d'admettre à priori cette affirmation pour ce qui concerne l'ensemble du territoire français resté sous l'autorité, même théorique, du régime de Vichy, il pouvait paraître quelque peu contradictoire que le régime hitlérien ait réprimé l'homosexualité sur la quasi totalité du même Reich à l'exception des trois départements français annexés par lui : le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle. Mais cette question, souvent abordée, était toujours l'occasion de prises de position de principe négatives, souvent irréfléchies et toujours passionnées¹. »

Mémoire homosexuelle et histoire des homosexualités

La mémoire historique homosexuelle a ceci d'original, que faute de continuité familiale ou de tout autre mode direct de transmission, elle reste trop souvent une mémoire à court terme, réinventée ou réapprise par chaque nouvelle génération de gays ou de lesbiennes². Parce que, contrairement à ce qui est parfois avancé, les homosexuel-le-s ne constituent pas *a priori* un groupe unifié, ni ne partagent forcément un « destin » semblable, la construction d'une mémoire propre, la recherche de référents communs, qu'ils soient historiques ou littéraires, a été un exercice récurrent du processus de construction identitaire homosexuel et/ou lesbien³. Le renvoi à la tradition grecque, par opposition à la tradition judéo-chrétienne, fut longtemps un moyen de légitimer le désir homosexuel⁴, tandis que les premiers ouvrages militants publiés à la fin du XIX^e siècle, s'ouvraient fréquemment sur une longue liste d'homosexuels « célèbres », moyen de rendre leur visibilité et leur respectabilité à ceux qui étaient alors considérés, au choix, comme des criminels ou des malades.

De manière assez semblable, l'émergence des *gay and lesbian studies* aux États-Unis, à partir des années 1970, s'inscrit d'abord dans le cadre plus large de la « libération » homosexuelle, et mobilisa dans un premier temps des militants⁵ qui entendaient, par leur incursion dans le champ universitaire, réclamer leur place dans une histoire dont ils avaient été jusqu'alors, consciemment ou non, exclus. Ainsi, comme le rappelait dès 1982 le sociologue et historien Michael Pollak « la littérature sur l'homosexualité à la fois suit et contribue à formuler les définitions sociales et l'identité homosexuelle ». Cependant, rajoutait-il, « on ne peut pas restreindre le rôle performatif du discours scientifique sur l'homosexualité à celui d'un compagnon de route du mouvement d'émancipation homosexuel⁶ ».

De fait, la posture revendicative initiale, caractéristique d'un groupe minoritaire en quête de reconnaissance politique et sociale, s'est progressivement « normalisée » – même si la dimension politique n'est pas forcément absente⁷ –, au moment où les travaux sur le genre et les sexualités acquéraient une légitimité au sein même de l'Université. En France, en dépit de la précocité et de la valeur

des travaux sur la sexualité initiés par des historiens comme Michel Foucault, Philippe Ariès, Jean-Louis Flandrin ou Alain Corbin⁸, l'histoire des homosexualités s'est développée de manière tardive⁹, soit parce que le sujet était regardé comme trivial, ou tabou, soit parce que l'idée même d'une histoire du genre ou des minorités sexuelles semblait renvoyer à un modèle américain souvent qualifié de « communautariste » et considéré avec suspicion par les milieux universitaires. Par ailleurs, les chercheurs qui entendaient travailler sur l'histoire des homosexualités se voyaient fréquemment renvoyés à l'absence supposée de sources sur cette question et à l'impossibilité d'écrire autre chose qu'une histoire des discours et des représentations, dans la lignée du *linguistic turn*. Les travaux récents, publiés en France comme à l'étranger¹⁰, doivent à mon sens permettre de balayer ces réserves. Il n'est plus possible d'invoquer l'absence d'archives pour dénier le droit d'écrire l'histoire des homosexualités, tant on est au contraire frappé par la variété et l'ampleur des sources disponibles, qui ont certes l'inconvénient d'être extrêmement dispersées, et donc d'un maniement peu aisé : que l'on pense par exemple aux archives judiciaires et policières, aux archives des associations gay et lesbiennes et des mouvements de lutte contre le sida, aux ouvrages médicaux et aux manuels d'éducation sexuelle, à la littérature et à la presse, à l'art et aux productions artistiques en général, aux témoignages et à l'histoire orale... Cela ne doit évidemment pas nous cacher l'existence de lacunes et de déséquilibres, qui tiennent à la nature même des sources : l'homosexualité masculine est mieux renseignée que l'homosexualité féminine¹¹, les modes de vie des élites nous sont mieux connus que ceux des classes populaires, la subculture des grands centres urbains a laissé davantage de traces que celle des villes de province. De même, si on peut regretter l'absence en France d'institutions de taille et d'influence comparables à celles qui existent dans certains pays européens, comme le centre *Homodok* d'Amsterdam ou le *Schwules Museum* à Berlin, chargés de collecter et de rassembler toutes les traces de la mémoire homosexuelle, on doit mentionner les efforts accomplis par des centres de documentation comme les ARCL (Archives Recherches Cultures Lesbiennes) à Paris, les éditions Gay Kitsch Camp à Lille ou la Bibliothèque municipale de Lyon¹². De fait, au moment où s'ouvrent de plus en plus de départements consacrés aux questions de genre, souvent dans une perspective interdisciplinaire, et que les colloques ou les journées d'études autour de ces thèmes sont de plus en plus fréquents, il apparaît impossible de tenir aujourd'hui l'histoire de l'homosexualité pour une sorte de « ghetto » au cœur de l'Université française. Parce que cette démarche s'inscrit naturellement dans le cadre d'une histoire globale, faire l'histoire de l'homosexualité, ce n'est pas seulement écrire l'histoire des gays et des lesbiennes, c'est aussi éclair-

rer les peurs et les fantasmes qui construisent l'imaginaire social, c'est faire l'histoire de tous et de toutes. Comme le remarque Eric Fassin, désormais « ce n'est plus tant la société qui se penche, avec un mélange d'inquiétude et de compassion, sur les homosexuels – groupe méconnu, qui gagnerait à être connu » mais « à partir de l'homosexualité, c'est désormais un ensemble de questions fondamentales qui se trouve posé à la société dans son entier ¹³ ».

La déportation homosexuelle : un enjeu de mémoire ¹⁴

La question de la déportation homosexuelle apparaît symptomatique de la tension qui existe entre une mémoire vivante, faite de souvenirs et de témoignages, mais aussi d'engagement militant, et une histoire « savante », qui repose en partie sur le travail des chercheurs, et sur leur capacité à mobiliser les archives de manière à éclairer le passé afin de mieux comprendre le présent. De fait, depuis une dizaine d'années, le thème de la déportation homosexuelle a alimenté le débat public ; en témoignent les incidents observés lors des cérémonies du Souvenir de la Déportation et qui ont opposé dans certaines villes, associations homosexuelles soucieuses de représenter la mémoire des « triangles roses ¹⁵ », associations de déportés ¹⁶ et pouvoirs publics, même si le discours de Lionel Jospin, le 26 avril 2001, a pu être compris comme le début d'une reconnaissance officielle de la déportation homosexuelle par l'État français. Ainsi, en 2002, une plaque a été apposée sur le Mémorial de la Déportation, situé sur l'île de la Cité, à Paris et le dimanche 25 avril 2004, le ministre délégué aux anciens combattants, Hamlaoui Mékachéra, et le préfet de police, Jean-Paul Proust, étaient présents lors du dépôt de gerbe des associations qui portent le souvenir de la déportation homosexuelle, après la cérémonie officielle de la Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation. Les associations homosexuelles ont également pu participer au dépôt d'une gerbe à Marseille, Biarritz, Le Mans, Lyon ou Bordeaux, suite à une invitation officielle des autorités préfectorales et municipales et des associations de déportés. Des incidents ont cependant encore eu lieu à Grenoble, Lille, Montpellier, Nîmes, Orléans ou Reims, visant à maintenir à l'écart des cérémonies les associations homosexuelles, et ce en dépit des recommandations gouvernementales des 9 avril 2001, 27 février 2002 et 23 avril 2003 qui mentionnaient que celles-ci « peuvent se joindre à l'hommage que la France rend chaque année aux victimes du nazisme » et « déposer une gerbe ». La circulaire du 8 avril 2004 n'évoquait pas la question, et il demeure une ambiguïté quant à la manière dont la gerbe doit être déposée, selon qu'il s'agisse d'une gerbe unique ou distincte, déposée en même temps ou après les cérémonies officielles ¹⁷. Le 19 février 2005, le Conseil de l'Inter-LGBT a donc souhaité formuler

trois demandes au gouvernement : que « dans tous les départements, les cérémonies en mémoire des déportés en présence d'un représentant de l'État revêtent le même caractère uniforme et universel dans leur déroulement associant les représentants des associations homosexuelles », que « les travaux de recherche historiques sur la déportation des homosexuels soient poursuivis par des experts missionnés par l'État » et enfin qu'« une plaque commémorant la déportation des homosexuels soit apposée aux côtés de celles qui sont déjà présentes au camp de Struthof, en Alsace ¹⁸ ». Le succès remporté par ailleurs par « Un amour à taire » en 2005, une fiction sur la persécution et la déportation des homosexuels durant la Seconde Guerre mondiale ¹⁹, a sans doute été l'occasion d'une prise de conscience de la part du grand public, même si l'on peut regretter certaines libertés romanesques, qui contribuent à entretenir la confusion entre répression de l'homosexualité au titre du § 175 et répression par le régime de Vichy ²⁰.

Ces nouveaux développements ne doivent pas dissimuler que la déportation homosexuelle a été, jusqu'à une période très récente, non pas tant niée, qu'effacée, rayée des mémoires, la « mémoire morte d'une (non)-histoire », qui ne demeure que comme « une simple référence interne à la communauté homosexuelle », et dont « ne subsiste guère que l'omniprésent triangle rose dans l'iconographie gaie, évocation confuse d'un passé méconnu aux fins de s'assurer d'une d'identité présente » ²¹. Le maintien d'une telle chape de silence ne peut se comprendre sans un bref retour en arrière. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, rares sont les homosexuels à témoigner du sort qui fut le leur sous le régime nazi. C'est que le retour à la démocratie en Allemagne ne signifie pas la suppression de la législation discriminante à l'égard des homosexuels, et ces derniers se voient même nier le statut de « victimes du nazisme », qui est alors octroyé à d'autres catégories de déportés, en particulier aux « politiques ». Au sentiment de honte – l'impression de ne pas être des victimes « honorables », ou « méritantes » – s'ajoute par ailleurs souvent la volonté de préserver la réputation de familles déjà éprouvées. Même si certains témoins évoquent, dans leurs mémoires, la présence des « triangles roses » dans les camps ²², il faut attendre les années 1970 et les débuts de la « libération homosexuelle » pour que soient publiés les premiers témoignages directs de survivants homosexuels à la terreur nazie ²³. Ceux-ci demeurent rares : le temps a fait son œuvre, et beaucoup d'anciens déportés, qui ont refait leur vie, ne souhaitent pas revivre le souvenir de ces années meurtries. On assiste également aux premières tentatives de synthèse, dans une atmosphère polémique où se côtoient recherches de fond ²⁴ et travaux beaucoup plus contestables. Ainsi, la volonté légitime de recouvrer la mémoire des « triangles roses » passa dans un

premier temps par la comparaison de la déportation des homosexuels avec celle des juifs, ce qui donna lieu à de grossières exagérations. Certains auteurs, brandissant des chiffres irréalistes (jusqu'à un million de morts), évoquaient « l'extermination » des homosexuels par le régime nazi, voire une possible « homocauste ²⁵ ». En revanche, la récupération du triangle rose – porté renversé, la pointe en haut, en signe de résistance – par les associations homosexuelles, notamment par Act Up, doit être comprise moins comme une tentative d'instrumentalisation de la mémoire de la déportation que comme un appel à réagir contre le silence et l'indifférence, dans le cadre de la lutte contre le sida. « Le triangle rose, invention des nazis pour marquer de manière infamante leurs victimes, n'est pas là pour témoigner du passé, mais du présent ²⁶ ». D'un autre côté, certains auteurs portaient le doute sur la légitimité des revendications homosexuelles, laissant libre cours aux interprétations les plus contestables : dans la lignée de la stratégie communiste initiée dans les années 1930, qui assimilait l'homosexualité à une « perversion fasciste ²⁷ », homosexualité et nazisme ont été couramment associés, que ce soit dans les récits des exilés allemands ²⁸, la culture populaire ²⁹ et même la production scientifique ³⁰. En dépit de l'imagerie homoérotique entretenue par certains groupes nazis, comme la SA, l'arrivée au pouvoir de Hitler ³¹ coïncida avec la destruction de la scène homosexuelle allemande. Dès 1933, les bars homosexuels furent fermés, les mouvements et les revues interdits. La répression s'accéléra après la « nuit des longs couteaux », et l'élimination de Röhm, homosexuel notoire, en 1934, motivée avant tout par des fins politiques, mais que Hitler sut présenter comme une croisade en faveur de l'ordre moral. Par la suite, l'accusation d'homosexualité fut à nouveau utilisée dans un objectif de propagande, afin d'éliminer les opposants au régime, que ce soit contre l'Église catholique ou l'armée. Le paragraphe 175, qui condamnait les relations homosexuelles entre hommes depuis 1871, fut renforcé en 1935, afin d'englober toute expression de désir homosexuel, mais l'homosexualité féminine, en revanche, ne fut pas criminalisée, sans doute parce que le rôle de la femme se résumant à celui d'épouse et de mère, la sexualité féminine était perçue comme uniquement passive et aisément contrôlable.

Dans la perspective nazie, l'homosexuel n'avait pas de valeur sociale. S'il refusait de se plier aux exigences de la nation allemande (se marier, faire des enfants), il devait être éliminé. C'est Heinrich Himmler qui développa la rhétorique homophobe nazie, mêlant aux stéréotypes traditionnels une analyse originale liée à la survie de la race aryenne. La spécificité nazie dans le traitement des homosexuels est alors évidente : discours totalitaire, terreur policière, peines disproportionnées aux actes ³². S'il ne fut jamais question d'« exter-

miner » les homosexuels dans leur ensemble, ceux qui étaient jugés « à risques » (prostitué, pédophile ou simplement récidiviste) pouvaient être placés en « détention préventive », ou même envoyés en camp de concentration après que la peine officielle ait été purgée.

Certes, les « triangles roses ³³ » n'ont jamais représenté qu'un très faible pourcentage (moins de 1 % en moyenne) de la population des camps ³⁴ et, de la même manière qu'il n'y eut pas de traitement uniforme des homosexuels par la police et la justice civile et militaire, de même leur sort à l'intérieur des camps de concentration put varier de manière notable en fonction du camp lui-même, mais aussi de la date d'internement ³⁵. Si, comme les autres prisonniers, les porteurs du triangle rose devaient affronter des conditions de détention inhumaines, il semble qu'ils aient particulièrement souffert, étant fréquemment assignés à la compagnie disciplinaire (*Strafcompagnie*) et aux tâches les plus difficiles. Ils furent également les victimes d'expérimentations médicales, dont certaines, comme la « castration », ou les « traitements » hormonaux, s'inscrivaient dans une optique de « rééducation » et étaient supposées permettre de les renvoyer, une fois « guéris », sur le front. Fréquemment séparés des autres prisonniers dans la journée et rassemblés dans une baraque la nuit, afin d'éviter tout risque de « contagion », les « triangles roses » souffraient tout particulièrement de l'isolement, renforcé par la suspicion éprouvée à leur égard par la majorité des autres déportés. Le fait que certains gardes SS, ainsi que certains kapos, choisissaient de jeunes prisonniers, « triangle rose » ou non, comme partenaire sexuel, aggravait la confusion entre ce qui relevait d'un côté de l'abus de pouvoir et du viol, de l'autre, d'une stratégie de survie, et l'identification comme homosexuel. Le souvenir de ces abus contribua de fait, au-delà de la guerre, à entretenir le silence sur la déportation des homosexuels, ceux-ci étant parfois assimilés à leurs bourreaux.

Parce qu'elle a été, de fait, niée, mais aussi instrumentalisée, la question de la déportation homosexuelle doit donc être replacée dans un contexte historique qui est à la fois celui du totalitarisme nazi et celui de la répression de l'homosexualité en Europe, depuis la fin du XIX^e siècle. La persécution des homosexuels sous le Troisième Reich n'a en effet été rendue possible que parce que des préjugés homophobes étaient profondément ancrés dans les mentalités européennes, et incidemment allemandes, et parce qu'un dispositif répressif non seulement préexistait à celui mis en place par le régime nazi, mais lui survécut encore. En Allemagne, le § 175 resta ainsi en vigueur jusqu'en 1994 ³⁶. Il fallut attendre mai 1985 pour que Richard von Weizsäcker, président de la République Fédérale allemande, reconnaisse publiquement la persécution des homosexuels sous le régime nazi, rendant possible l'organisation du souvenir et

relançant la question de l'indemnisation ³⁷. Le 10 mai 2002, le Bundestag vota finalement la réhabilitation, pour beaucoup posthume, des personnes condamnées au titre du § 175 durant la période nazie. Selon les chiffres avancés par Rüdiger Lautmann, et qui restent à ce jour peu contestés, près de 100 000 homosexuels auraient été fichés par les différents organismes de surveillance nazis entre 1937 et 1940. Si les lesbiennes échappèrent, dans l'ensemble, aux persécutions, certaines d'entre elles furent cependant arrêtées au titre de la loi autrichienne, qui réprimait l'homosexualité féminine, ou sous d'autres prétextes, et déportées comme asociales ou communistes. Certaines d'entre elles furent placées d'office dans les bordels des camps, et livrées au viol systématique, moyen de réaffirmer la hiérarchie des sexes dans l'ordre patriarcal. Au total, entre 5 000 et 15 000 homosexuels auraient ainsi été envoyés dans les camps de concentration, où la majorité trouvèrent la mort, dans des conditions dramatiques. Certes, la population homosexuelle allemande étant à cette époque estimée entre 1,5 et 2 millions, il apparaît que la grande majorité des homosexuels réussit à survivre sous le nazisme. Si toute comparaison avec la Shoah apparaît en ce sens, obscène et sans fondement, il n'empêche que les homosexuels furent, dans leur ensemble, des cibles permanentes du régime nazi et vécutrent dans l'angoisse et l'infamie cette période.

Faut-il pour autant considérer qu'il s'agit là d'un phénomène exclusivement allemand ? Dans les démocraties également, les années trente et quarante virent un durcissement des sanctions, même si celles-ci restèrent sans comparaison avec les tourments subis par les homosexuels sous le Troisième Reich. Ainsi, le régime de Vichy introduisit pour la première fois depuis la Révolution française la pénalisation des relations homosexuelles, par le biais d'une discrimination sur l'âge de la majorité sexuelle ³⁸. En revanche, et contrairement à un mythe tenace, Vichy n'organisa pas la déportation des homosexuels. La Seconde Guerre mondiale vit cependant se poser la question de la déportation homosexuelle en Alsace et en Moselle, départements annexés au Reich, et où s'appliquait donc le § 175 ³⁹, drame qui a commencé à être évoqué avec le témoignage de Pierre Seel ⁴⁰, jeune homosexuel emprisonné à Schirmeck en 1941, avant d'être enrôlé dans l'armée allemande. Il est difficile aujourd'hui, faute de travaux d'historiens sur cette question, de préciser les circonstances de ces déportations. Les sources allemandes ⁴¹ attestent que des mesures spéciales avaient été mises en œuvre en Alsace-Moselle, à partir de juin 1940, à l'égard des asociaux (dont les homosexuels faisaient partie), qui supposaient leur transfert en zone libre, après un passage au camp de Vorbruck (c'est-à-dire Schirmeck). Entre juin 1940 et avril 1942, 95 homosexuels furent ainsi expulsés, 9 avaient été placés en détention provisoire à Vorbruck, 5 s'y trouvaient encore et 1 avait été envoyé en camp de concentration.

On ignore ce qu'il advint des personnes transférées en zone libre. La manière dont se sont déroulées les arrestations demeure également peu claire, même si, comme dans le cas de Pierre Seel, les autorités allemandes ont sans doute utilisé les fichiers de la police française.

Une commission historique sur la déportation homosexuelle s'est constituée en 2001 afin d'éclairer cet aspect méconnu de l'histoire des homosexuels français. Selon le rapport de Claude Mercier du 15 novembre 2001, publié par la Fondation pour la mémoire de la déportation en mars 2005, le nombre des personnes arrêtées, puis déportées par les nazis au titre du § 175 s'élève à 210. 206 étaient des résidents des trois départements annexés du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de Moselle, détenus dans les camps de Schirmeck et Natzweiler-Struthof, tandis que 4 étaient des Français d'autres départements, volontaires pour le STO, arrêtés en Allemagne. Nul doute que, eux aussi, ont droit au souvenir.

notes

1. Claude Mercier, *Rapport concernant la déportation des homosexuels à partir de la France dans les lieux de déportation nazis durant la Seconde Guerre mondiale au titre du motif d'arrestation n° 175*, Fondation pour la Mémoire de la Déportation, 15 novembre 2001.
2. Une situation encore renforcée dans les années 1980 avec le sida, qui a fonctionné à la fois comme rupture de mémoire, en brisant une génération, et comme raviveur de mémoires, la souffrance présente renvoyant aux souffrances passées.
3. Il est de fait impropre de parler de mémoire homosexuelle, tant les mémoires gay et lesbienne sont distinctes.
4. Que l'on pense seulement au *Corydon* d'André Gide, ou à la place occupée par Sappho dans la culture lesbienne.
5. On peut penser pour la France au travail précurseur de Marie-Jo Bonnet, *Les Relations amoureuses entre les femmes du XVI^e au XX^e siècle. Essai historique*, Paris, Odile Jacob, 2001 [1^{re} ed. en 1981 chez Denoël sous le titre *Un choix sans équivoque : recherches historiques sur les relations amoureuses entre les femmes, XVI^e-XX^e siècle*].
6. « L'homosexualité masculine, ou le bonheur dans le ghetto ? », *Communication*, n° 35, 1982, réédité dans Michael Pollak, *Une identité blessée*, Paris, Métailié, 1993.
7. C'est le cas notamment de la critique *queer* qui interroge la définition des identités homosexuelles dans le prolongement des travaux de Michel Foucault, et appelle à la réhabilitation de groupes ignorés ou décriés par l'historiographie « gay » traditionnelle, comme les bisexuels ou les transgenres. Voir notamment Judith Butler, *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*, Paris, La Découverte, 2005.

8. Philippe Ariès, André Béjin, *Sexualités Occidentales*, Paris, Seuil, 1984 ; Michel Foucault, *Histoire de la sexualité*, 3 tomes, Paris, Gallimard, coll. « Tel », rééd.1994-1997 ; Jean-Louis Flandrin, *Le Sexe et l'Occident. Evolution des attitudes et des comportements*, Paris, Seuil, 1981 ; Alain Corbin, *Les Filles de noce. Misère sexuelle et prostitution aux XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Aubier, 1978.
9. Voir Rommel Mendès-Leite, *Le Sens de l'altérité. Penser les (homo)sexualités*, Paris, L'Harmattan, 2000.
10. Il m'est évidemment impossible de détailler ici une bibliographie exhaustive. Je renverrai seulement à l'ouvrage essentiel de George Chauncey, *Gay New York 1890-1940*, Paris, Fayard, 2003 [1^{re} éd. amér. 1994], qui a fonctionné comme un révélateur pour nombre de chercheurs.
11. Cela s'explique notamment par le caractère de subordination dans lequel était tenue, au moins jusque dans la première moitié du XX^e siècle, la sexualité féminine en général, mais aussi par l'absence de références aux lesbiennes dans certaines sources utilisées de manière privilégiée pour l'homosexualité masculine, comme les sources judiciaires (le lesbianisme était rarement pénalisé) et médicales (une majorité des médecins s'entendant, au XIX^e siècle, à nier l'existence du désir lesbien, souvent perçu comme une « phase de transition » propre à l'adolescence). Par ailleurs, les représentations du désir lesbien dans la littérature étaient souvent créées par des hommes pour un public masculin, sans forcément de rapport avec le vécu lesbien.
12. À l'initiative de Michel Chomar, elle organise chaque année, depuis 2002, les « Assises de la Mémoire Gay et Lesbienne », qui témoignent de la convergence possible entre travaux d'historiens, conservation patrimoniale et mémoire vivante, et qui trouvent leur prolongement dans la publication des actes du colloque et celle d'un bulletin intitulé *Mémoire Gaie*.
13. Eric Fassin, « Préface » à Rommel Mendès-Leite, *Le Sens de l'altérité.*, *op.cit.* p. 17.
14. J'ai développé davantage cette question dans « La déportation des homosexuels durant la Seconde Guerre mondiale », *Revue d'éthique et de théologie morale* (à paraître en juin 2006) ainsi que dans *Histoire de l'homosexualité en Europe : Berlin, Londres, Paris, 1919-1939*, Paris, Seuil, 2000.
15. Cela dès 1976. Dans certaines villes, l'accès au lieu de cérémonie, de même que le dépôt d'une gerbe, leur fut refusé. Voir Jean Le Bitoux, *Les Oubliés de la mémoire*, Paris, Hachette Littératures, 2002. Jean Le Bitoux est également le fondateur, en 1989, du Mémorial de la Déportation homosexuelle.
16. Notamment la FNDIRP (Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes) et l'UNADIF (Union Nationale des Déportés et Internés Français).
17. Voir http://www.france.qrd.org/actualites/article.php3?id_article=1629
18. Voir http://www.homophobie.fr/article.php3?id_article=46
19. « Un amour à taire » est un téléfilm de Christian Faure d'après un scénario de Pascal Fontanille et Samantha Mazeras diffusé en 2005 sur France 2 et primé par 5 récompenses au festival international de Luchon la même année.
20. Le film « Paragraphe 175 » de Rob Epstein et Jeffrey Friedman (2001) est sans doute plus proche de la vérité historique, et davantage centré sur la question de la mémoire, puisqu'il propose une série de témoignages d'anciens « triangles roses ». On peut également mentionner la pièce de Martin Sherman, « Bent », créée pour la première fois à Londres en 1979.

21. Michel Celse, Pierre Zaoui, « Négation, dénégarion : la question des triangles roses », sur http://www.triangles-roses.org/negation_denegation.htm.
22. Voir Eugen Kogon, *L'État SS*, Paris, Seuil, 1970 [1^{re} éd. all. : 1946].
23. Heinz Heger, *Les Hommes au triangle rose : journal d'un déporté homosexuel 1939-1945*, Paris, Persona, 1981 [1^{re} éd. all. : 1979] ; Pierre Seel, écrit avec Jean Le Bitoux, *Moi, Pierre Seel, déporté homosexuel : récit*, Paris, Calmann-Lévy, 1994. Pour un recueil de témoignages voir Lutz Van Dijk (éd.), *La Déportation des homosexuels : onze témoignages, Allemagne*, Montblanc, H&O, 2000. Pour un historique sur la construction d'une mémoire homosexuelle de la déportation, voir Erik N. Jensen, « The Pink Triangle and Political Consciousness : Gays, Lesbians, and the Memory of Nazi Persecution », *Journal of the History of Sexuality*, 2002, vol. 11, n° 1-4, pp. 319-349.
24. Parmi les travaux précurseurs, tous publiés en allemand ou en anglais, on peut citer Rüdiger Lautmann, *Seminar : Gesellschaft und Homosexualität*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp Taschenbuch, 1977 ; Heinz-Dieter Schilling, *Schwule und Faschismus*, Berlin, Elefant Press, 1983 ; Richard Plant, *The Pink Triangle : the Nazi War against Homosexuals*, New York, H. Holt, 1986 ; Burckardt Jellonek, *Homosexuelle unter dem Hakenkreuz*, Paderborn, Schöningh, 1990, Claudia Schoppmann, *Nationalsozialistische Sexualpolitik und weibliche Homosexualität*, Berlin, Centaurus, 1991. Pour un recueil de documents et d'archives de la période voir Günther Grau, *Hidden Holocaust ? Gay and Lesbian Persecution in Germany 1933-1945*, Londres, Cassell & cie, 1995 [trad.de l'all., *Homosexualität in der NS-Zeit : Dokumente einer Diskriminierung und Verfolgung*, Francfort-sur-le-Main, Fischer Taschenbuch Verlag, 1993.]
25. Voir Frank Rector, *The Nazi Extermination of Homosexuals*, New York, Stein & Day, 1981 ; Massimo Consoli, *Homocaust : il nazismo e la persecuzione degli omosessuali*, Ragusa, Ed. La Fiaccola, 1984 ; Jean Boisson, *Le Triangle rose. La déportation des homosexuels (1933-1945)*, Paris, Robert Laffont, 1988.
26. Michel Celse, Pierre Zaoui, *op. cit.* La question de la déportation suscita également des tensions entre gays et lesbiennes, celles-ci revendiquant le droit d'être également reconnues comme victimes. Le sort des gays et des lesbiennes sous le régime nazi mérite cependant d'être différencié.
27. L'expression est employée par Gorki dans un article paru dans la *Pravda* le 23 mai 1934.
28. Voir par exemple Bertolt Brecht, « Ballade vom 30. Juni » (1934) ou Vicky Baum, *Shanghai Hotel* (1939).
29. Voir par exemple Luchino Visconti, « Les damnés » (1969).
30. Dans un raccourci saisissant et catastrophique, Adorno put ainsi écrire « La Totalité et l'homosexualité vont ensemble » (*Minima Moralia*, Paris, Payot, 1980 [1^{ère} ed.1970], p. 43). Wilhelm Reich, dans *La Psychologie de masse du fascisme* (1933) fait pour sa part le lien entre fascisme, répression sexuelle et homosexualité latente. Klaus Theweleit, dans *Männerphantasien*, Frankfurt am Main, Verlag Roter Stern, 1979 tend à confondre homoérotisme, société masculine et homosexualité.
31. Dans *La Face cachée d'Adolf Hitler*, Lothar Machtan soutient qu'Hitler était un homosexuel refoulé, supposition déjà formulée auparavant par différents auteurs, et qui ne va pas parfois sans relents homophobes.

32. Sur la persécution policière et judiciaire en général voir Burckardt Jellonnek, *Homosexuelle unter dem Hakenkreuz*, *op.cit.*, Bastian Till, *Homosexuelle im Dritten Reich. Geschichte einer Verfolgung*, Munich, C. H. Beck, 2000 ; *Denunziert, verfolgt, ermordet : Homosexuelle Männer und Frauen in der NS-Zeit, Invertito – Jb. F. d. Geschichte der Homosexualitäten*, Hambourg, MännerschwarmSkript, 2002.
33. Le triangle ne fut introduit à Dachau qu'à partir de 1937-1938. D'autres signes, comme par exemple le chiffre 175, ou la lettre « A » (pour « *Arschficker* ») avaient, entre autres, été auparavant utilisés. S'il est parfois question d'un triangle rose avec LL (*Lesbische Liebe*) à l'intérieur, nombre de lesbiennes auraient été enregistrées comme politiques (triangle rouge), asociales (triangle noir) ou criminelles (triangle vert).
34. Pour des détails sur le sort des homosexuels dans les camps de concentration, voir notamment Joachim Müller, Andreas Sternweiler, *Homosexuelle Männer im KZ Sachsenhausen*, Berlin, Schwules Museum Berlin, Verlag Rosa Winkel, 2000.
35. Ainsi, à Sachsenhausen, la période qui va d'avril 1940 à avril 1943 fut marquée par une campagne d'élimination systématique des détenus homosexuels, qui conduisit à la mort de près de 600 d'entre eux.
36. La RFA conserva jusqu'en 1969 la version renforcée en 1935 du paragraphe 175. La RDA choisit de revenir à la version en vigueur sous Weimar. Elle resta en vigueur jusqu'en 1968. Une discrimination sur l'âge de la majorité sexuelle fut maintenue jusqu'en 1989 en RDA et 1994 en RFA, puis dans l'Allemagne réunifiée.
37. On assiste alors à la pose de plaques et la construction de mémoriaux, dans des camps de concentration et dans différentes villes allemandes. En ce qui concerne l'indemnisation, seulement 23 personnes avaient fait jusqu'alors valoir leurs droits en RFA.
38. L'ordonnance du 6 août 1942 prévoyait une amende et une peine comprise entre 6 mois et 3 ans de prison pour tout acte homosexuel ou lesbien perpétré avec un mineur de moins de 21 ans, alors que la majorité sexuelle était fixée à 13 ans pour les hétérosexuels. Cette législation, maintenue à la Libération (la majorité sexuelle étant portée à 15 ans pour les actes hétérosexuels), fut aggravée en 1960 par l'amendement Mirguet, qui fit de l'homosexualité un « fléau social » et resta en place jusqu'en 1982.
39. La répression homosexuelle ne concernait que les ressortissants du Reich, allemands et habitants des territoires annexés, notamment autrichiens, alsaciens et lorrains et, incidemment des non allemands si ceux-ci avaient eu des rapports sexuels avec des allemands. De fait, puisque l'homosexualité était considérée comme une forme de dégénérescence, son développement dans des territoires non allemands et parmi des populations considérées comme « inférieures » ne pouvait être considéré que comme indifférent, voire bénéfique.
40. Voir Pierre Seel, *Moi Pierre Seel*, *op.cit.* Son témoignage était paru pour la première fois dans *Gai Pied* le 26 mars 1983.
41. Voir Günther Grau, *Hidden Holocaust?*, *op.cit.*, pp.216-220.